REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 18/2016

Séance du 09 juillet 2016



<u>OBJET</u>: RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Nombre de membres : 9

Afférents au conseil : 9

En exercice: 9

Date de la convocation : 30/06/2016

Date d'affichage :

30/06/2016

Ayant délibéré : 9

Votés Pour : 7

Votés Contre: 2

Abstentions: 0

L'an deux mil seize, le neuf juillet à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUISQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	M. POLI Pierre-Antoine
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENAUS née DURAND Isabelle	
M. MARTINO Enzo	
M. MANTESE Jean-François	Etaient absents

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1.
- **Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement de l'activité dans le domaine de la voirie et l'entretien des bâtiments communaux. Cet agent occupera un emploi non permanent pour une période définie (12 mois maximum).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter ce personnel sur un poste d'adjoint technique territorial de 2 ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h. Les dépenses résultant de cette création sont prévues au budget.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Pécide du recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2 ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 01/09/2016 au 31 août 2017 inclus.
- Décide que cet agent assurera des fonctions d'agent de la voirie et de l'entretien des bâtiments à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 h.
- Dit que cet agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'élagage, du débroussaillement et de l'entretien des espaces publics.
- Dit que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 380 du grade de recrutement.
- ▶ Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE, Le 11 juillet 2016

Le Maire

Mean-Lue MILLO